

Délibération portant mandat au Président de l'université pour l'adoption du règlement intérieur de la COMUE.

## Conseil d'administration du 6 juillet 2015

### Délibération 2015/07/CA-101

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;*

*Vu le projet de règlement intérieur de la COMUE ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident :**

**Article 1 :**

**Le projet de règlement intérieur de la COMUE est accepté.**

**Article 2 :**

**Le Président de l'université est mandaté pour exprimer un vote favorable lors de la délibération du conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse-Midi-Pyrénées.**

Toulouse, le 6 juillet 2015  
Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30  
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 21  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0